



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session 1974-1975

28 AVRIL 1975

**Projet de décret ajustant le budget des affaires culturelles
de la communauté culturelle française de l'année budgétaire 1974**

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DE LA POLITIQUE GÉNÉRALE
PAR **M. D. ANDRÉ** (1)

(1) Cfr. article 50 du Règlement d'ordre intérieur.

Voir Doc. Conseil : 5 - I (1974-1975) — n° 1;
5 - III (1974-1975) — n° 1;
5 - IV (1974-1975) — n° 1;
5 - V (1974-1975) — n° 1;
5 - VI (1974-1975) — n° 1.

V. SECTEUR AGRICULTURE

Discussion générale et discussion des articles

Le secteur n'a pas donné lieu à un débat.

Vote

L'ensemble du secteur est adopté, conformément à l'article 17, § 3, du règlement d'ordre intérieur, par 10 voix pour et 2 abstentions.

Vote sur l'ensemble des secteurs

La commission a adopté l'ensemble des projets de décret ajustant le budget des affaires culturelles pour l'année budgétaire 1974, conformément à l'article 17, § 3, du règlement d'ordre intérieur, par 10 voix pour et 2 abstentions.

La commission a déclaré faire confiance, pour le présent rapport, au président et au rapporteur.

Le Rapporteur,

D. ANDRE.

Le Président,

J. KEVERS.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de la Politique générale ⁽¹⁾ a consacré deux séances, les 15 et 22 avril 1975, à l'examen des projets de décret ajustant le budget des affaires culturelles de la communauté culturelle française pour l'année budgétaire 1974.

Les crédits affectés par ces projets ayant déjà été dépensés, la commission a décidé de ne pas renvoyer les différents secteurs budgétaires devant les commissions compétentes et de les examiner elle-même directement.

I. SECTEUR CULTURE FRANÇAISE

Discussion générale et discussion des articles

Ce secteur n'a pas fait l'objet d'un débat.

Vote

L'ensemble des articles du secteur est adopté, conformément à l'article 17, § 3, du règlement d'ordre intérieur, par 9 voix pour et 2 abstentions.

II. SECTEUR CLASSES MOYENNES

Exposé du représentant du ministre

Le représentant du ministre explique que le premier volet de l'ajustement est destiné à couvrir les charges de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation et de la programmation sociale.

Un deuxième volet concerne le relèvement des subventions pour la formation et le perfectionnement professionnel. Cette augmentation se justifie, ces subventions n'ayant plus été modifiées depuis de nombreuses années.

Discussion générale et discussion des articles

Un membre demande au représentant du ministre si les professeurs chargés de cette formation remplissent les conditions leur permettant d'être assujettis à la sécurité sociale.

Le représentant du ministre lui répond que, bien qu'il ne s'agisse presque pas de professeurs à temps plein, ils remplissent pratiquement tous ces conditions. Il ajoute que les A.S.B.L. locales font fonction d'employeur.

Un commissaire demande si les subventions couvrent la région wallonne et la région bruxelloise au prorata du nombre d'élèves et du nombre d'heures de cours. Il lui est répondu affirmativement.

Vote

L'ensemble du secteur est adopté, conformément à l'article 17, § 3, du règlement d'ordre intérieur, par 10 voix pour et 2 abstentions.

III. SECTEUR COMMUNICATIONS

Discussion générale et discussion des articles

À une question d'un membre, il est répondu que l'article 51.03 nouveau concerne des crédits qui ont été transférés en 1974 au secteur Communications du budget des affaires culturelles. L'ouverture d'un nouvel article permettra leur affectation.

Vote

L'ensemble du secteur est adopté, conformément à l'article 17, § 3, du règlement d'ordre intérieur, par 10 voix pour et 2 abstentions.

IV. SECTEUR SANTE PUBLIQUE ET FAMILLE

Exposé du représentant du ministre

Le représentant du ministre explique que cet ajustement concerne essentiellement la subvention de travaux d'infrastructure inscrits au budget de la Santé publique jusqu'en 1973 (art. 43.45) ainsi que les subsides aux associations organisant des cours et des conférences relatives à l'éducation familiale, conformément à l'arrêté royal du 11 mars 1974.

Discussion générale et discussion des articles

Le secteur n'a pas donné lieu à un débat.

Vote

L'ensemble du secteur est adopté, conformément à l'article 17, § 3, du règlement d'ordre intérieur, par 9 voix pour et 3 abstentions.

(¹) Ont participé aux travaux de la commission :

MM. Kevers (président), Barbeaux, Bertrand, Clerfayt, Damseaux, Defosset, Dehousse, Delhay, Deschamps, Desmarets, de Stexhe, Dulac, Falize, Gillet R., Gondry, Grafé, Hubin, Janssens, Mme Lassance-Hermant, MM. Maes, Messart, Paque, Parisi, Scokaert, André (rapporteur).

Ont assisté à la séance : Le ministre de la Culture française, un représentant du ministre de l'Agriculture, un représentant du ministre des Travaux publics, un représentant du ministre de la Santé publique et un représentant du ministre des Classes moyennes.